

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 29 septembre 2022

CONVOCACTION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre, le Conseil municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en séance à la salle de la mairie, sous la présidence de Xavier DESMARETS, Maire de HAUTELUCE.

Date de la convocation :	22 septembre 2022
Nombre de conseillers municipaux en exercice :	14
Nombre de conseillers municipaux présents :	9
Nombre de conseillers municipaux représentés :	4

PRESENCES AU CONSEIL MUNICIPAL

Présents :

Mesdames : Laurence BOURE, Huguette BRAISAZ,

Messieurs : Yvan BLANC, Bernard BRAGHINI, Guy BRAISAZ, Jean-Luc COMBAZ, Jean-Paul CUVEX-COMBAZ, Xavier DESMARETS, Manuel MOLLARD,

Absents excusés :

Mesdames Naïma KIROUANI qui a donné pouvoir à Jean-Luc COMBAZ, Valérie LAGIER qui a donné pouvoir à Bernard BRAGHINI, Victoire BRAISAZ

Messieurs Yannick PICHOL-THIEVEND qui a donné pouvoir à Jean-Paul CUVEX-COMBAZ, Estéban LAGIER qui a donné pouvoir à Huguette BRAISAZ

Les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Madame Huguette BRAISAZ a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures

Le compte-rendu et les délibérations afférentes à la séance du 8 septembre 2022 sont approuvés à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre du jour comme suit, ce qui est accepté à l'unanimité :

- Ajout de d'une délibération :
 - Véhicules – Marché 2022-06 Fourniture d'un véhicule chargeuse et reprise d'un véhicule Komatsu - Approbation

- **Finances**

1- Finances - Budget 2022 – Décision modificative n°5

Il est nécessaire de réajuster les crédits budgétaires.

Il est proposé la passation d'une nouvelle décision modificative, présentée ci-après :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-739223 : Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	78 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	78 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6718 : Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	31 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	31 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-75814 : Redevances sur l'énergie hydraulique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	37 000,00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	37 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	41 500,00 €	78 500,00 €	0,00 €	37 000,00 €
 INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	78 500,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	78 500,00 €
R-1311 : Etat et établissements nationaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	14 000,00 €
R-1311-B102 : AMENAGEMENT INFERNET	0,00 €	0,00 €	0,00 €	95 000,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	109 000,00 €
D-21538 : Autres réseaux	0,00 €	74 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21571 : Matériel roulant - Voirie	0,00 €	70 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-21571 : Matériel roulant - Voirie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	40 000,00 €
TOTAL 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	144 000,00 €	0,00 €	40 000,00 €
D-2313-B107 : GROUPE SCOLAIRE	0,00 €	120 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-T063 : PONT MOULIN D'ANNUIT	0,00 €	12 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	55 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2318 : Autres immobilisations corporelles	105 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	105 000,00 €	188 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	105 000,00 €	332 500,00 €	0,00 €	227 500,00 €
Total Général		264 500,00 €		264 500,00 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la passation de la décision modificative budgétaire n°5 du budget 2022 indiquée ci-avant,

AUTORISE le Maire à signer la délibération ainsi que tout document s'y rapportant,

- **Technique – Travaux – environnement**

2- Travaux de voirie et d'eaux pluviales 2022 – Examen des propositions

La liste des travaux de voirie et d'eaux pluviales 2022 proposée est présentée ci-après (€ TTC) :

- Pluvial Belleville	120 693,54
- Enrobé - Pk Girolles / bas Légette	74 594,40
- Enrobé - Pont Après Annuït	22 172,40
- Enrobé - Rte ch. Sous Annuït	86 604,60
- VRD - Plus-value affaissement Planay	10 500,00
- Enrobé - Ecole	5 500,00
- Enrobé - Pont Bas de la combe	10 000,00

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :
APPROUVE la liste des travaux de voirie et d'eaux pluviales 2022 proposée ci-avant,
AUTORISE le Maire à signer la délibération ainsi que tout document s'y rapportant,

3- Véhicules – Marché 2022-06 Fourniture d'un véhicule chargeuse et reprise d'un véhicule Komatsu - Approbation

Dans le cadre de la passation du marché public n°2022-06 - *Fourniture d'un véhicule chargeuse et reprise d'un véhicule Komatsu*, il est proposé de retenir l'offre suivante :

- Entreprise dont l'offre a été retenue : GRISET MATERIEL - GM BTP
- Montant de l'offre :
 - o Acquisition : 182 500 € HT
 - o Reprise : 40 000 €
- Engin proposé : Chargeuse CASE 721 G – 195 CV
- Motif : offre économiquement la plus avantageuse.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :
APPROUVE la passation du marché public n°2022-06 - Fourniture d'un véhicule chargeuse et reprise d'un véhicule Komatsu, ainsi que de retenir l'offre proposée,
AUTORISE le Maire à signer le marché public précité,
AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

● Points divers

- o Sujets tourisme :
 - Echange sur le projet de modification des statuts du SIVOM des Saisies et de son périmètre
 - Echange sur le projet de passation d'avenants avec la SAEM des Saisies et la SPL Domaine Skiable
 - Echange sur financement du SIVOM et de la SAEM des Saisies
- o Proposition de modification des horaires navettes SPL hiver 2022/2023 approuvé par le conseil municipal
- o Difficultés rencontrées avec la Poste pour la distribution de « Hauteluce Info ». Les élus déplorent la décision de la Poste qui imposent des contraintes non compatibles. Dans l'attente de trouver une solution, il sera distribué en interne pour cette fois-ci, avec une volonté de diminuer la distribution papier au profit de l'envoi par mail. Inscription à faire sur le tout nouveau site Internet de la commune.
- o Le Forum de l'emploi organisé par la commune se déroulera le 7 octobre 2022, salle du Signal
- o Le repas des aînés aura lieu le dimanche 16 octobre 2022 au Signal

La date du prochain conseil municipal est fixée au 21 octobre 2022 à 19 heures

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 22h30

Le Maire,

Xavier DESMARETS

